



Nouvelle version 2.5 logiciel Carré Expert Auto

La nouvelle version 2.5 intègre des améliorations répondant aux cas de figures réels remontés par les cabinets et aux besoins des partenaires. Les améliorations portent sur :

- Onglet Général : bouton « Réf. Expert » et bouton « Demandeur » et liste
- Onglets Photos : gestion des photos pour les partenaires
- Onglet Documents : case « Incohérence »

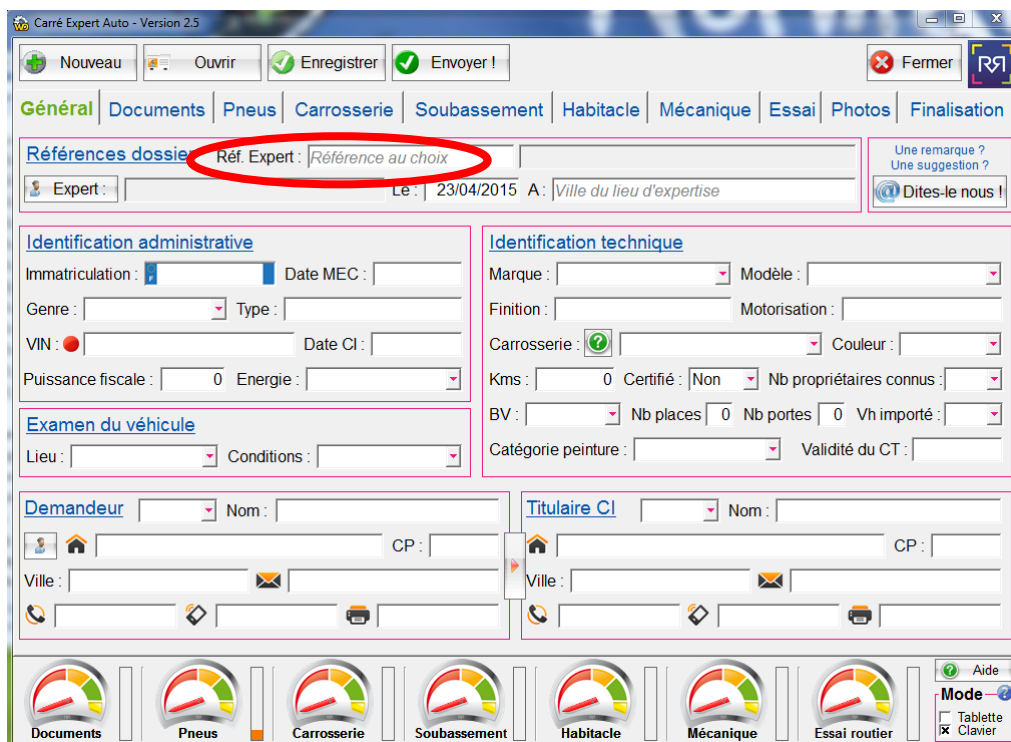
 Suivez le guide

- **Onglet Général : bouton Réf. Expert pour les partenaires**

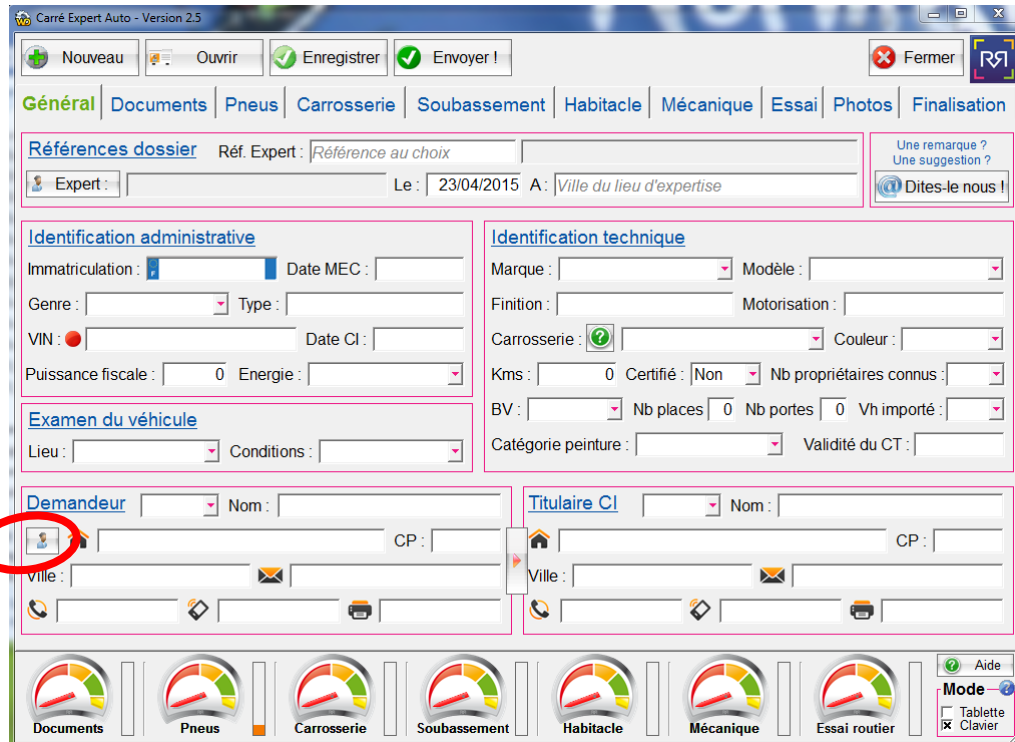
Pour envoyer votre rapport d'expertise aux partenaires sur le serveur, il est impératif de saisir la référence expert en indiquant en préfixe :

- Pour Carizy.com : **MC-.....**
- Pour Via Automobile : **VIA-.....**

C'est uniquement ces préfixes qui permettent de faire la différence avec les autres expertises pour pouvoir envoyer automatiquement les dossiers complets avec les photos haute définition du serveur Carré Expert Auto vers les serveurs des partenaires Carizy et Via Automobile.



- Onglet Général : bouton « Demandeur » et liste




Ce bouton « Demandeur » permet d'aller chercher un demandeur enregistré, très pratique pour les cabinets qui traitent régulièrement avec des professionnels.

En cliquant sur le bouton « Demandeur » vous accédez à la liste que vous constituez au fur et à mesure (voir l'image d'écran page suivante).

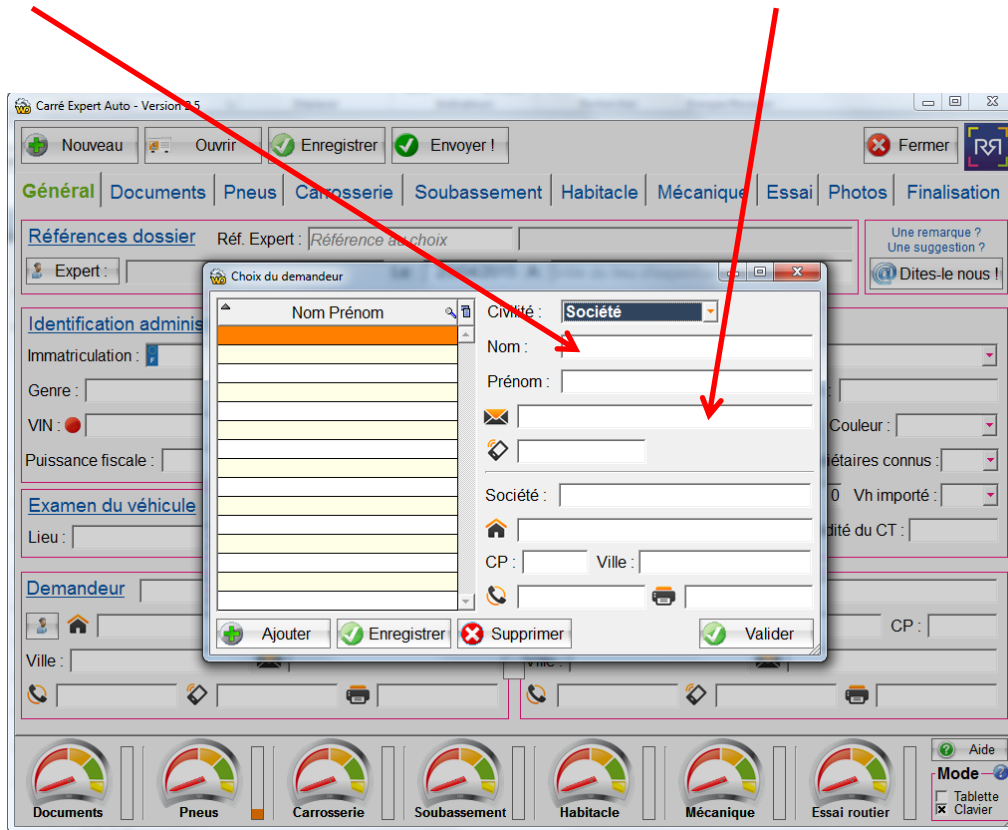
C'est la même logique que la liste des experts d'un cabinet pour éviter de ressaisir les données à chaque fois.

Ce bouton est indispensable pour les partenariats Via Automobile et Carizy.

L'adresse mail des partenaires :

Pour **Carizy**, indiquez l'adresse mail expertise@carizy.com

Pour **Via Automobile**, indiquez l'adresse mail expertvia@via-automobile.com



• Onglets Photos : gestion des photos pour les partenariats

Cet onglet évolue en particulier pour répondre aux demandes des partenariats **Carizy** et **Via Automobile** puisqu'il est nécessaire de fournir respectivement 30 et 12 photos en haute définition. Pour les expertises hors partenariats, rien ne change.

- 1) Faites votre expertise Carré Expert Auto et enregistrez-la.
- 2) Faites vos photos et **copiez-les dans le répertoire photos de votre dossier**.
- 3) Ré-ouvrez votre dossier d'expertise. Si vous avez bien copié les photos, vous pouvez visualiser les 12 premières dans l'onglet Photos du logiciel.
- 4) Envoyez votre rapport.

Le logiciel ira chercher automatiquement par ordre chronologique toutes les autres photos du dossier et les enverra avec le rapport à Carizy ou à Via Automobile grâce à la référence Expert contenant le préfixe MC- ou VIA-.

L'envoi sera un peu plus long à cause du poids des photos.

Rappel à tous à propos des photos :

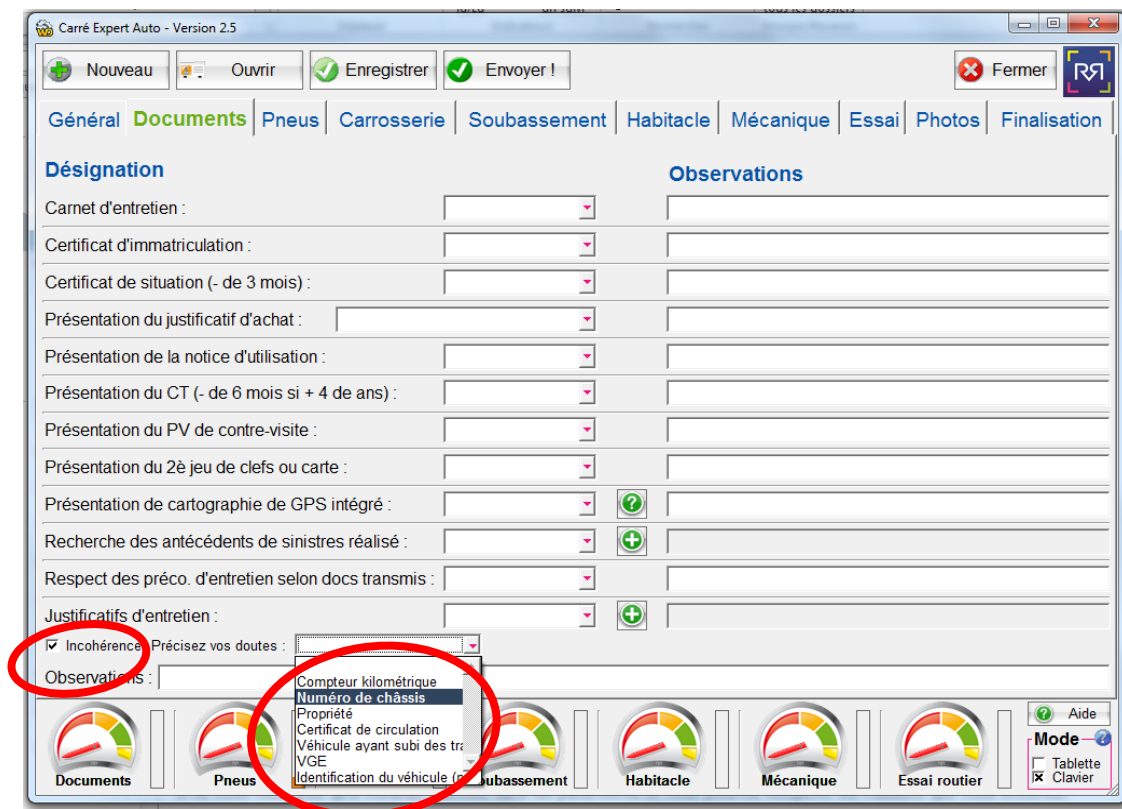
Les 5 premières photos sur un rapport Carré Expert Auto sont obligatoirement dans l'ordre :

- 1) 3/4 Avant Gauche
- 2) 3/4 Arrière Droit
- 3) Poste de Conduite
- 4) N° de série
- 5) Compteur

• Onglet Documents : case « Incohérence »

Le cas de figure d'une incohérence ne s'est présenté qu'une fois à ce jour et sera certainement rare. Mais il est important de pouvoir le prendre en compte dès maintenant dans le logiciel.

En bas à gauche, une nouvelle case « Incohérence » est à cocher si vous avez une suspicion sur le véhicule. Vous devez sélectionner obligatoirement dans la liste les motifs de vos doutes.



Vous poursuivez normalement votre expertise avec le logiciel pour que tous les champs soient remplis. Il vous appartient de décrire dans les commentaires la (les) raison(s) de votre suspicion d'incohérence.



Selon le client en face de vous, s'il n'est pas réceptif, il peut être difficile de lui expliquer en direct la problématique de son véhicule. C'est la raison pour laquelle nous avons fait en sorte que vous poursuiviez votre expertise normalement avec le remplissage des jauges. Ce n'est qu'à l'envoi du rapport qu'aucun label ne sera affiché. En effet, il est impossible du point de vue déontologique et sécuritaire de labelliser et mettre en ligne l'annonce d'un véhicule ayant une incohérence.

Le client recevra donc directement et automatiquement le rapport sur son adresse mail. Il n'aura pas d'accès à son compte client. L'annonce ne sera visible ni sur le site ni sur votre compte cabinet.

Si vos doutes sont levés, vous pouvez ultérieurement renvoyer le rapport en ayant **décoché** la case « Incohérence ». L'expertise suivra son parcours habituel et sera envoyé au client avec ses codes pour accéder à son espace client. L'annonce sera visible sur le site et dans votre espace Cabinet.

Pourquoi notifier les incohérences ?

Nous agissons ici au titre du volet sécuritaire et de lutte contre la fraude pour quantifier de manière statistique les types d'incohérences présents sur les véhicules d'occasion en circulation.

Le Comité de pilotage conservera les données d'incohérence collectées afin de constituer une base d'informations pour la profession..

A titre informatif, la Commission Européenne estime que la fraude au compteur touche 5 à 12% des ventes de VO. Mais ce n'est que la partie émergée visible.

Si vous rencontrez une anomalie, n'hésitez pas à contacter Guillaume Galopin par mail à ggalopin@anea.fr ou par téléphone au 01 45 40 79 81.

L'équipe Carré Expert Auto est à votre écoute pour vous accompagner et vous apporter toute l'assistance nécessaire concernant l'intégralité du service Carré Expert Auto au 01 84 82 60 10. contact@carre-expert-auto.org